N°2026/54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Objet :

AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPFIF

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le vingt-quatre septembre, se sont réunis à dix-neuf heures et trente minutes dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur Stéphane GAULTIER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Stéphane GAULTIER, Géraldine VIAU-LARDENNOIS, Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Frédéric GUIRIMAND, Tatjana ROCHE, Joël RISPAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Pierre-Yves CHALTIEL, Stéphanie BANCAL, Marc DEVAUX, Christophe DEPIERRE, Karine WEBER, Francis ALTGLAS, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis ARNAUD, Valérie LEFEBVRE, Caroline DE SAZILLY, Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Jérôme CASANOVA, Charlotte LOGEAIS

Ont donné pouvoir : 5

Marilyne BARANES	*à*	*Stéphanie BANCAL*
Guy TRAN	*à*	*Karine WEBER*
Marie-Aimée PEYRON	*à*	*Stéphane GAULTIER*
Bertrand MENIGAULT	*à*	*Charlotte LOGEAIS*
Lucie CATROUX	*à*	*Sabrina TOURMETZ*

Absents :0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis ARNAUD

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifiée,

VU la convention d'intervention foncière entre la commune de Bailly et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France approuvée par le conseil municipal du 22 mars 2018 et signée le 11 avril 2018,

VU l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière approuvé par le conseil municipal du 7 février 2019,

VU l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière approuvé par le conseil municipal du 8 décembre 2020,

N°2026/54

VU l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière approuvé par le conseil municipal du 16 février 2023,

CONSIDERANT le fait que la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France s'est terminée au 31 décembre 2025 et qu'il est nécessaire de la prolonger,

CONSIDERANT la proposition d'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière présenter par l'EPFIF relatif à la prolongation de sa durée,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Alexandre RUECHE, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement durable et de la résilience du territoire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF en annexe et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 30 septembre 2026

Publié sur le site de la commune le :
08/10/2026

MAIRIE DE BAILLY 78 - (Yvelines)

Stéphane GAULTIER
Maire de Bailly